



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Amortissements des biens liés à l'activité 'Collecte et traitement des
Ordures Ménagères'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97435

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Finances Budget Comptabilité

**Amortissements des biens liés à l'activité 'Collecte et traitement
des Ordures Ménagères'**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la réintégration du budget annexe "DECHETS MENAGERS" dans le budget principal au 1er janvier 1998, il est souhaitable de poursuivre la pratique de l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers concernant cette activité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les durées d'amortissement ci-dessous pour l'activité "COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

- Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
- Concessions et droits similaires (brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	5 ans
- Constructions et Bâtiments durables	80 ans
(en fonction du type de construction)	ou 40 ans
- Bâtiments légers, abris	15 ans
- Agencement et aménagement des terrains et des constructions, et aménagement divers	15 ans
- Installations techniques complexes ou à caractère spécifique	10 ans
- Matériel et outillage industriel	10 ans
- Petit outillage industriel	5 ans
- Matériel de transport de plus de 3,5 tonnes et matériels roulants (sauf bennes à ordures ménagères)	10 ans
- Matériel de transport de moins de 3,5 tonnes et bennes à ordures ménagères	7 ans
- Mobilier de bureau	15 ans
- Matériel de bureau et bureautique	10 ans
- Matériel informatique lié au fonctionnement des serveurs centraux, matériel Hifi et audiovisuel	5 ans
- Matériel informatique lié à l'activité de bureau	3 ans

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)